

7. POUR ALLER PLUS LOIN

- Sur la théorie interprétative de la traduction :
Lederer M. (1994), *La Traduction aujourd'hui*, Paris : Hachette.
- Sur la théorie du skopos :
Vermeer H.J. (2000), "Skopos and Commission in Translational Action", in Venuti (ed.), *The Translation Studies Reader*, London : Routledge, pp. 221-232.
- Sur la théorie du polysystème :
Hermans, T. (1999), *Translation in Systems. Descriptive and Systemic Approaches Explained*, Manchester : St. Jerome Publishing.
- Toury G. (1995), *Descriptive Translation Studies and Beyond*, Amsterdam and Philadelphia : John Benjamins.

8. TESTEZ VOS CONNAISSANCES

- 1) Comment s'explique le lien entre le « sens » et « l'interprétation » dans le cadre de la théorie interprétative ?
- 2) Comment l'idée de « but » ou de « finalité » détermine-t-elle la manière de traduire au sein de la théorie du skopos ?
- 3) Dans quelle mesure la traduction est-elle comparable à un jeu d'échecs ?
- 4) En quoi la réflexion sur les « types de textes » a-t-elle influencé les traductologues ?
- 5) La notion de « contexte » est centrale dans les théories traductologiques. Pourquoi ?

CHAPITRE 5

QUESTIONS ET PROBLÉMATIQUES DE LA TRADUCTOLOGIE

Les traductologues se sont posé un certain nombre de « questions » de façon récurrente et persistante. Cela est flagrant à travers la multiplicité des études critiques sur ces questions, par delà la diversité des points de vue. Le survol qui suit montre le caractère central de quelques interrogations dans la réflexion traductologique. Il a pour objectif de synthétiser un certain nombre de prises de position théoriques et pratiques.

Quant aux « problématiques », elles renvoient à certaines propositions qui ont suscité le débat parmi les traductologues parce qu'elles posaient problème sur le plan méthodologique et non pas seulement d'un point de vue conceptuel. Ces problématiques sont nombreuses et évolutives : elles dépendent des courants et des approches en vogue à un moment donné. Nous en avons retenu quelques-unes parmi les plus débattues.

1. LE « SENS »

La question du sens est centrale en traductologie. Garnier (1985 : 40) insiste sur le caractère consensuel de son importance : « Il y a chez la plupart des auteurs un très large accord sur cette question de la primauté du sens dans l'opération de traduction. »

Ainsi, Vinay et Darbelnet (1958 : 37) placent le sens au fondement même de tout acte de traduction : « Le traducteur, répétons-le, part du sens et effectue toutes ses opérations de transfert à l'intérieur du domaine sémantique. »

Il en est de même chez Nida (1964 : 19) qui insiste sur la prééminence du sens : « Le sens doit avoir la priorité sur les formes stylistiques. »

1.1. Le « sens » selon Nida

Dans *Toward a Science of Translating* (1964), Nida accorde une attention toute particulière à la question du sens (meaning) puisqu'il lui consacre pas moins de trois chapitres.

Après avoir établi que « le sens est exprimé à travers le langage comme code de communication », il distingue trois types de sens (Nida 1964 : 30) :

1) Le « sens référentiel », dans lequel il distingue le « situationnel » par opposition au « comportemental ».

2) Le « sens linguistique », dans lequel il distingue le « linguistique » par opposition à l'« extralinguistique ».

3) Le « sens émotionnel », dans lequel il distingue l'« organismique » par opposition à l'« extraorganismique ».

Nida retient dans la foulée trois niveaux d'étude du sens : sémantique, syntactique et pragmatique. Ces niveaux seront repris et précisés par Garnier (1985 : 40) qui distingue cinq types au lieu de trois : le sens référentiel, relationnel, contextuel, situationnel, émotionnel.

Le sens du « sens »

Jakobson est le premier à aborder la question du « sens » d'un point de vue traductologique et intersémiotique. Dans son article intitulé *On Linguistic Aspects of Translation* (Jakobson 1963, trad. N. Ruwet), il définit le sens par le biais du « signum » et du « signatum ». Ces deux termes empruntés à la scolastique ont été traduits en français respectivement par « signe » et « signifié », dans le prolongement de la terminologie saussurienne (signifiant / signifié).

L'une des qualités de la traduction de Ruwet réside dans l'homogénéité de sa terminologie, mais le choix des équivalents pose problème ici : est-il correct de traduire "There is no signatum without signum" par « Il n'y a pas de signifié sans signe » ? C'est une affaire de choix : le traducteur aurait pu, en effet, garder les termes originaux en français : « Il n'y a pas de *signatum* sans *signum* », mais il a préféré utiliser une terminologie plus connue empruntée à Saussure. Ce choix de traduction relève de l'interprétation personnelle et s'avère, avec le recul, tout à fait discutable : certes, le sens de la citation est plus clair pour le lecteur français, mais si le traducteur voulait inscrire ses équivalents dans le prolongement de Saussure, il aurait pu tout autant traduire la même phrase par « il n'y a pas de signifié sans signifiant » ; il n'a pas retenu ce choix parce qu'il ne correspondait pas exactement à l'intention de Jakobson (qui n'est pas saussurien !).

Il en est de même de l'expression "verbal sign" rendue en français par « signe linguistique » et l'expression "nonverbal sign" rendue par « signe non linguistique ». Ruwet retient ainsi la traduction par signe linguistique au lieu de signe verbal, mais cette traduction présente l'inconvénient de donner l'impression que les termes « verbal » et « linguistique » sont équivalents. Or, il n'en est rien. Le "verbal sign" de Jakobson désigne seulement l'aspect verbal et ne s'applique pas à tous les types de signes linguistiques. Le traducteur semble ainsi être allé trop loin dans la recherche systématique de cohérence terminologique.

1.2 Le « sens » selon Catford

Pour Catford (1965 : 35), « il est clair qu'une théorie de la traduction doit s'appuyer sur une théorie du sens ». Mais Catford estime aussi que « le point de vue selon lequel on transfère des sens, ou que les textes de la langue source et de la langue cible ont le même sens, est intenable. [...] Le sens n'est qu'une propriété d'un langage donné ».

C'est que Catford fait partie des théoriciens qui pensent qu'« un texte dans une langue source possède un sens inhérent à la langue source et [qu'] un texte dans une langue cible possède un sens inhérent à la langue cible ». Dans cette perspective, il critique les tenants du sens à tout prix, en expliquant simplement sa position : « Si l'on adopte, comme je le fais, le point de vue que le sens est seulement l'une des propriétés du langage, alors on ne peut pas parler de transférer un sens d'une langue à l'autre. Un texte russe possède un sens en russe et sa traduction en anglais est un texte anglais avec un sens anglais » (Catford 1965 : 35).

Pour lui, le sens est un ensemble de relations formelles et/ou contextuelles internes à une langue en particulier : « Nous définissons le sens comme le réseau total de relations, institué par n'importe quelle forme linguistique. » S'opposant à l'idée d'un transfert de sens, il montre que le phénomène du transfert relève du transcodage et non pas de la traduction à proprement parler (Catford 1965 : 42).

À l'opposé de cette conception, Mounin (1963 : 144) fait remarquer, à juste titre, que le sens n'existe pas en dehors du sujet, dont la compréhension peut être variable. Pour lui, le plus important dans le processus de traduction ne réside pas dans le « sens » (du texte) mais dans la « compréhension » (du sujet). Il propose, par conséquent, de distinguer non pas des types de sens mais plusieurs niveaux de compréhension : « une compréhension totale (énoncé de tous les caractères inhérents au concept), une compréhension décisive (énoncé d'un petit nombre de caractères suffisants à le distinguer sans ambiguïté), une compréhension implicite (avec les caractères qu'on peut déduire des

explicités), une compréhension subjective enfin : l'ensemble des caractères qu'évoque

un terme dans un esprit ou chez la plupart des membres d'un groupe ».

2. L'« ÉQUIVALENCE »

L'équivalence est un concept largement répandu dans les études traductologiques, mais il est également très controversé en théorie comme en pratique. Certains auteurs, comme Snell-Hornby (1988 : 20) et Gentzler (1993 : 4) contestent même sa pertinence et son intérêt pour la traductologie. D'autres traductologues comme Baker (1992 : 5) l'emploient simplement « pour des raisons de commodité ».

Pym (1992 : 37) critique la « circularité » du concept : pour lui, cette circularité réside dans le fait que l'équivalence est définie en référence à la traduction (l'équivalent d'une expression est sa traduction) et la traduction est définie en référence à l'équivalence (la traduction d'un mot est son équivalent), de sorte qu'il est difficile de dire ce que recouvre précisément l'un et l'autre. Cette imprécision conduit Pym à définir la traduction comme une « transaction » variable et évolutive, et l'équivalence comme une « entité négociable » dans le cadre d'un système d'échange de valeurs.

Le problème est de savoir de quel type de « négociation » il s'agit et à quel niveau du texte il faut établir les relations d'équivalence. Car l'équivalence est par définition asymétrique, étant donné qu'elle porte sur des langues différentes. Comme le souligne Pym (1995 : 166), c'est le traducteur qui fait l'équivalence : « L'équivalence est cruciale pour la traduction parce qu'elle constitue l'unique relation intertextuelle que les textes traduits sont censés montrer, à la différence des autres types de textes... [Le texte] B n'a jamais été l'équivalent de A avant qu'il n'apparaisse dans la traduction : en utilisant des inférences de nature adductive, le traducteur rend les deux éléments équivalents. »

De fait, la plupart des définitions de l'équivalence sont fondées sur l'idée de

« relation » entre deux entités de diverses natures. Tous les éléments qui entrent dans la définition de l'équivalence ont été âprement discutés : non seulement la nature de la relation entre entités (identité, similarité, analogie, exactitude, fidélité, liberté, etc.) mais également la nature et le type des entités elles-mêmes (qui peuvent être deux mots, deux segments, deux phrases, deux textes ou encore deux faits extralinguistiques) : « La question qu'il faut poser dans l'étude effective des traductions (en particulier dans les études comparatives entre TS et TC) n'est pas de savoir si les deux textes sont équivalents (concernant un aspect), mais à quel degré ils le sont et quel type d'équivalence ils révèlent » (Touy 1980 : 47).

Dans cette perspective, Bassnett (1980 : 6) distingue trois niveaux d'analyse de l'équivalence :

- 1) L'équivalence est le résultat de la relation qui existe entre les unités linguistiques (niveau syntaxique) ;
- 2) L'équivalence est le résultat de la relation qui existe entre les unités linguistiques et leur sens (niveau sémantique) ;
- 3) L'équivalence est le résultat de la relation qui existe entre les unités, leur sens et ceux qui les utilisent (niveau pragmatique).

Parallèlement à la définition de l'équivalence, la question typologique a toujours suscité le débat entre traductologues. Selon le point de vue où l'on se place, l'équivalence change de nature et de types. Ainsi, il est possible de répertorier plusieurs appellations qui reflètent la diversité des points de vue traductologiques et des options théoriques :

Au niveau des syntagmes et des phrases, on rencontre des équivalences « dynamiques »

L'équivalence selon Catford

Catford place la question de l'équivalence au cœur de la théorie et de la pratique de la traduction : « Le problème central de la pratique traductionnelle consiste à trouver les équivalents de traduction dans la langue cible. La tâche centrale d'une théorie de la traduction est de définir la nature des conditions pour l'équivalence traductionnelle » (Catford 1965 : 21).

Sa définition de l'équivalence est fondée sur la notion de substitution : c'est « le remplacement d'un matériau textuel dans une langue par un matériau textuel équivalent dans une autre langue » (Catford 1965 : 20).

Catford (1965 : 27) précise qu'« une équivalence textuelle de traduction est ainsi toute forme de la langue cible (texte ou portion de texte) observée comme équivalente d'une forme donnée de la langue source ». Il fait ainsi une distinction nette entre l'équivalence textuelle et la correspondance formelle, cette dernière étant plus abstraite et plus approximative : « Une correspondance formelle est n'importe quelle catégorie de la langue cible qui est susceptible d'occuper la "même" place dans l'économie générale de la langue cible que celle qu'occupe la catégorie correspondante dans la langue source » (Catford 1965 : 32).

Ainsi, Catford envisage l'équivalence, non plus relativement au sens, mais relativement aux situations dans lesquelles elle peut fonctionner : « Les textes ou les éléments de la langue source et ceux de la langue cible sont des équivalents traductionnels lorsqu'ils sont interchangeables dans une situation donnée » (Catford 1965 : 49).

Concernant les conditions d'équivalence en fonction des situations, Catford (1965 : 50) précise : « l'équivalence traductionnelle intervient lorsqu'un texte ou un élément de la langue source et de la langue cible sont relatifs (au moins en partie) aux mêmes traits de substance ». Cela signifie pour lui qu'il peut y avoir une « traduction partielle » et une « traduction restreinte », par opposition à la « traduction totale » tant espérée (Catford 1965 : 93).

à caractère formel (Nida 1964) et des « équivalences pragmatiques » de nature référentielle et connotative (Koller 1989).

Au niveau du lexique de la langue, l'équivalence est définie en termes quantitatif et qualitatif : « équivalence unique », « équivalence multiple », « équivalence partielle », « équivalence vide » (Arntz 1993).

Au niveau du texte, on rencontre des équivalences « textuelles » portant sur la structure d'ensemble et sur la cohésion générale (Baker 1992), et des équivalences « transactionnelles » reflétant les contextes d'origine et les « négociations » que mène le traducteur pour s'y adapter (Pym 1992).

Au niveau de la communication, on constate la présence d'équivalences « fonctionnelles » portant sur certains types de textes (Vermeer 1989) et sur certains effets (Newman 1994), mais aussi des équivalences « interprétatives » portant sur la dimension cognitive de la communication interlinguistique (Lederer 1994).

Au niveau extra-linguistique, on constate l'existence d'équivalences « culturelles » de nature « normative », qui reflètent les contraintes spécifiques à chaque culture (Hermans 1999) et des équivalences « idéologiques » (Niranjana 1992) de nature orientée et ayant une portée politique.

Malgré la multiplicité des approches et des définitions, le concept d'équivalence reste opérationnel en traductologie et a déjà donné lieu à des études aussi bien prescriptives que descriptives, qui structurent aujourd'hui encore la pratique et la réflexion sur la traduction. Au-delà des divergences d'objets et de points de vue, les théoriciens s'entendent sur au moins deux distinctions essentielles pour la recherche en traduction.

D'une part, ils distinguent clairement les correspondances potentielles qui renvoient au niveau de la langue et du dictionnaire bilingue traditionnel, des équivalences effectives qui concernent le niveau des textes et qui renvoient à des réalisations discursives considérées en contexte. Aussi l'équivalence est-elle définie aujourd'hui en

référence au niveau inter-textuel et non pas inter-linguistique.

D'autre part, les traductologues font désormais une distinction nette entre les équivalences théoriques de nature systématique et prescriptive, et les équivalences empiriques de nature descriptive et analytique. Les premières concernent des généralisations établies à partir d'observations partielles ; les secondes se bornent à la formalisation de l'existant dans des domaines d'étude précis (étude de cas).

Ces deux distinctions ont notamment permis le développement, au cours des dernières décennies, de systèmes de traduction basés sur l'exemple ou sur les mémoires de traduction. Sans la prise en compte de l'aspect empirique de

3. LA « FIDÉLITÉ »

L'adage italien « *traduttore traditore* » illustre bien le préjugé commun selon lequel le traducteur est par définition un traître. La proximité étymologique des deux mots n'est pas étrangère à ce rapprochement. En effet, le latin « *trado* » exprime l'idée de « remettre entre les mains de quelqu'un » ou encore de « livrer par trahison, trahir ». Son sens premier est relativement proche de celui de « *truduco* » qui évoque l'idée de « conduire au-delà, faire traverser, faire passer d'un lieu à un autre, traduire ».

Il n'en reste pas moins qu'en traductologie, les deux mots *traduttore* / *traditore* ne sont associés que pour mieux faire ressortir leur incompatibilité intrinsèque : traduire consiste justement à ne pas trahir ! D'où la question sans cesse débattue de la « fidélité » en traduction, tant sur le plan pratique que théorique (Hurtado-Albir 1990).

Dans *Traduire sans trahir* (1979), Margot explique longuement les origines religieuses et théologiques du débat sur la fidélité, principal avatar de la traduction biblique qui a dominé

l'équivalence, de tels systèmes n'auraient jamais pu voir le jour.

Face au succès de l'équivalence, Goriée (1993 : 102) pointe du doigt la confusion terminologique qui caractérise les études traductologiques en général, avec une kyrielle d'appellations qui se trouve compliquée, selon elle, par l'adjonction de qualificatifs censés préciser le sens du mot : « équivalence de traduction », « équivalence fonctionnelle », « équivalence stylistique », « équivalence formelle », « équivalence textuelle », « équivalence communicative », « équivalence linguistique », « équivalence pragmatique », « équivalence sémantique », « équivalence dynamique », « équivalence ontologique ». Bref, cela amène Goriée à conclure que « l'équivalence, au sens strict, entre signe et interprétant, est logiquement impossible ».

le Moyen Âge et s'est même prolongé jusqu'à l'époque moderne avec Nida (1964) par exemple.

Van Hoof (1991 : 31) fait appel à Leonardo Bruni, dit Leonardo Aretino (1370-1444), pour résumer les débats sur la question de la fidélité au Moyen Âge. Ce dernier expose un certain nombre de principes dans son *De interpretatione recta*, publié en 1420 : « Il semble avoir été l'un des premiers à aborder le problème de la fidélité et du littéralisme avec une certaine rigueur scientifique. »

Dans son traité, Leonardo Bruni axe sa réflexion sur le rapport entre traducteur et auteur, qu'il considère comme foncièrement complémentaires : « Comme tous les bons écrivains (...) allient ce qu'ils veulent dire à propos des choses à l'art de l'écriture lui-même, un traducteur digne de ce nom doit servir deux maîtres (...) à la fois la matière et le style » (cité dans Lefevre 1992 : 83). Cette position de Bruni fait figure d'exception. Les traducteurs des siècles suivants serviront l'un ou l'autre de ces maîtres, sans jamais parvenir à concilier

les deux contraintes de base de la traduction : fidélité et liberté.

Ballard (1992 : 103) retrace les grandes lignes de cette évolution à partir de l'époque moderne : « Dès la fin du XV^e siècle, tant par la reprise de traductions antérieures que par la perpétuation de leur méthode, on s'achemine vers un style de traduction qui culminera avec Amyot et qui, parfois même, annonce les libertés que Perrot d'Ablancourt prendra avec le texte pour le rendre accessible ».

Le grand siècle (le XVII^e), le siècle de Louis XIV, « imbu de sa supériorité, prétend mettre les Anciens au goût du jour » (Van Hoof 1991 : 48). Aussi les traducteurs de ce siècle ont-ils pour devise de plaire. Les libertés qu'ils prennent par rapport au texte original sont telles que l'on assiste à « l'âge d'or d'un type de traduction qui fut baptisé "la belle infidèle" » (Ballard 1992 : 132).

L'expression (« belles infidèles ») fut forgée par Gilles Ménage en 1740 pour décrire une traduction de Perrot d'Ablancourt. Elle désigne des traductions qui se distinguent par une adaptation complète des œuvres aux exigences esthétiques de l'époque, sur le fond comme sur la forme. Le champion de cette méthode, Nicolas Perrot d'Ablancourt (1606-1664) estime que son travail n'est certes pas « proprement de la traduction, mais cela vaut mieux que la traduction » (cité dans Ballard 1992 : 171).

Van Hoof (1991 : 49) écrit fort justement que d'Ablancourt « n'a pas volé son titre de chef de file de la traduction libre, c'est-à-dire élégante et inexacte ». Sous prétexte d'améliorer l'original, d'Ablancourt s'autorise toutes les libertés et toutes les infidélités. Dans la préface à sa traduction d'Arien par exemple, il déclare que « cet auteur est sujet à des répétitions fréquentes et inutiles, que ma langue ny mon stile ne peuvent souffrir ». Mais d'Ablancourt n'est pas dupe et insiste sur le caractère exceptionnel de sa démarche : « Que l'on ne croie pas que je veuille faire passer pour des règles de traduction les libertés que j'ai prises. »

Malgré cela, sa manière de traduire fait des émules au point qu'on a pu parler, dans l'histoire de la traduction, de « secte perrotine ». La

permissivité outrancière de Perrot d'Ablancourt et ses disciples est critiquée en France dès 1654, notamment par François Cassandre, La Bruyère, et Amelot de la Houssaye, qui relèvent d'innombrables inexactitudes dans les traductions réalisées par d'Ablancourt. Mais c'est Madame Dacier (1647-1720) qui se distingue comme une adversaire acharnée des « belles infidèles ». Elle appelle à un respect scrupuleux de l'original, « mais verse toutefois dans un travers nouveau, celui de la paraphrase érudite ». Van Hoof (1991 : 51) estime qu'en s'opposant farouchement à d'Ablancourt, M^{me} Dacier est devenue « le champion de la fidélité en cet âge d'or des belles infidèles. »

Entre ces deux extrêmes, Ballard (1992 : 195) mentionne les prises de position de Gaspard de Tende dans ce qu'il considère, à juste titre, comme « la première étude scientifique de la traduction ». Dans ses considérations sur la problématique de la fidélité, de Tende recommande une bonne connaissance des deux langues et une distinction nette entre les paroles et le sens : « Bien entrer dans la pensée de l'auteur qu'on traduit et [de] ne pas s'assujettir trop basement aux paroles, parce qu'il suffit de rendre le sens avec un soin très exact et une fidélité toute entière, sans laisser aucune des beautés ni des figures. »

En faisant la synthèse de l'histoire traductologique du XVII^e siècle, Ballard (1992 : 197) écrit : « les deux manières opposées de traduire continuent de coexister alors que l'une surtout, celle des belles infidèles, par ses excès et dans la mesure où elle exprime de manière exacerbée l'esprit d'un siècle, a été mise en avant comme la plus caractéristique ».

Il souligne également que l'application des divers principes de fidélité à l'original se déplace du domaine religieux vers le domaine littéraire, et cette évolution marque l'émergence d'une « théorisation à caractère scientifique ». Il faut néanmoins attendre le XX^e siècle pour qu'une approche dépassionnée et désacralisée de la fidélité voie enfin le jour.

Ainsi, pour ne citer qu'un exemple, l'École de Paris, par la voix de Marianne Lederer (1994 : 83), insiste sur le caractère erroné de l'opposition séculaire : « Le traducteur doit-il être libre ou fidèle ? L'alternative ainsi posée est fautive

car chacun de ces termes, "fidélité", "liberté", ambitionne de s'appliquer à l'ensemble d'un texte, alors que toute traduction comporte une alternance entre des correspondances (fidélité à la lettre) et des équivalences (liberté à l'égard de la lettre) ». C'est précé-

sément dans cette alternance que se déploie une conception dialectique de la traduction : les correspondances et les équivalences « sont intimement liées dans le processus de la traduction (...) Jamais les unes ne l'emportent intégralement sur les autres. »

4. LES « MODES DE TRADUCTION »

Il n'est pas question ici de rediscuter les « procédés » de Vinay et Darbelnet (1958). L'objectif est de présenter certains « modes de traduction » que l'on observe chez tous les traducteurs quel que soit le couple de langues considéré. Il s'agit de manières de faire, d'opérations et de mécanismes qui désignent autant de formes de traduction et qui ont été longuement étudiés par les traductologues.

4.1. L'adaptation »

L'adaptation est une notion fourre-tout qui recouvre, dans les études traductologiques, quantité d'opérations allant de l'imitation à la réécriture. Son histoire se confond quasiment avec celle du mot « traduction ». Depuis l'Antiquité : Cicéron (106-43 av. J.-C.) et Horace (65-8 av. J.-C.) ont distingué deux manières de traduire pour l'interprète : soit reproduire l'original mot à mot (i.e. être fidèle à la lettre), soit le rendre de façon plus libre, c'est-à-dire « l'adapter ». L'opposition fidélité versus liberté va être débattue tout au long du Moyen Âge, sans vraiment donner droit de cité au traducteur adaptateur.

Il faut attendre le XVII^e siècle pour assister au triomphe de l'« adaptation » avec les fameuses traductions « belles mais infidèles ». La justification de ce courant est toute pragmatique : ses partisans appellent à adapter les textes étrangers au goût de l'époque et aux habitudes de la culture cible pour mieux assurer leur diffusion et leur succès auprès du public. Cette « traduction libre » constitue le trait dominant de la tradition française tout au long du grand siècle.

Mais la réaction à cette « liberté » ou « infidélité » se manifesterait au cours des deux siècles suivants aussi bien en France qu'en Allemagne. La part de la traduction littéraire étant de plus en plus réduite, les auteurs appellent à un respect plus scrupuleux de l'original lors de la traduction. La multiplication des documents techniques et scientifiques aidant, cette tendance à la littéralité reprendra le dessus progressivement, d'autant plus que les critiques les plus acerbes de l'adaptation se font sur le terrain éthique et déontologique où celle-ci est perçue au mieux comme une distorsion injustifiée de l'original et, au pire, comme une censure à caractère idéologique et politique.

Au XX^e siècle, certains auteurs ont considéré l'adaptation comme une infidélité qu'il convient de bannir du domaine de la traduction. Pour eux, elle est tout simplement une forme de trahison de l'auteur, voire une entreprise consciente de manipulation et de violation de l'original. Berman (1985), par exemple, récuse l'adaptation parce qu'elle empêche le public cible de connaître et d'accepter en tant que tel « l'étranger » dans sa langue et dans sa culture.

Dans les études contemporaines qui traitent de la traduction, on rencontre néanmoins plusieurs approches et plusieurs définitions de l'adaptation :

1) L'adaptation est considérée comme un procédé technique de traduction parmi d'autres. C'est le cas chez Vinay et Darbelnet dans leur *Stylistique comparée du français et de l'anglais* (1958) : l'adaptation est citée au septième rang des procédés de traduction et intervient lorsque le contexte auquel se réfère le texte original n'existe pas dans la

culture cible, l'objectif étant de réaliser une sorte d'équivalence de situations par-delà la divergence des mots culturellement marqués.

2) L'adaptation est considérée comme un type de traduction à part entière, incontournable dans certains genres. C'est le cas en particulier dans la traduction des textes dramatiques destinés à la représentation théâtrale dans une autre langue ou encore des textes publicitaires destinés à la promotion des produits et services dans des cultures étrangères. Pour ce genre de textes, Brisset (1986 : 10) adopte un point de vue géopolitique et décrit l'adaptation comme un processus de reterritorialisation de l'original. Quant à Santoyo (1989 : 104), il la définit comme une forme de naturalisation visant à produire le même effet que l'original. Dans tous les cas, l'adaptation consiste à préserver la même fonction en ayant recours à divers procédés de reformulation.

Les formes de l'adaptation

Les formes les plus courantes de l'adaptation peuvent être regroupées sous trois opérations principales : la suppression, l'adjonction et la substitution. L'adaptateur utilise selon les textes l'une des opérations suivantes :

- 1) La suppression consiste en l'omission ou la non-traduction d'une partie de l'original, qu'il s'agisse de mots, de phrases ou de paragraphes entiers.
- 2) L'adjonction consiste en l'ajout d'informations inexistantes sur l'original par le biais d'une explicitation ou d'une expansion, que ce soit dans le corps du texte, en note de bas de page ou encore dans le glossaire.
- 3) La substitution consiste à remplacer un élément culturel de l'original par un autre élément jugé équivalent mais qui ne constitue pas nécessairement une traduction : par exemple, un dicton, un proverbe, un usage dialectal, etc.

Parmi les formes de la substitution, on trouve la re-création qui consiste à réécrire le texte en préservant seulement les idées et les fonctions de l'original. On trouve également la mise à jour qui consiste à remplacer une information ancienne ou datée par une information

moderne ou plus récente qui convient mieux à la situation ou au contexte.

Ces formes d'adaptation sont en général motivées par des contraintes extra-textuelles. Le traducteur y recourt pour pallier soit une absence d'équivalent dans la culture cible, soit une différence irréductible de situation. Par exemple, les images bibliques ou coraniques relatives à l'environnement naturel moyen-oriental (i.e. le désert) ne sont pas transposables telles quelles dans les cultures nordiques et notamment celles des peuples inuits.

Dans ce type de cas, l'adaptation vise à assurer la transmission du message ou la communication par-delà les différences linguistiques et culturelles, et cela en procédant à des aménagements au niveau du style, du contenu ou des références.

Ces aménagements peuvent être limités à certaines parties du texte en raison de facteurs internes et donner lieu à une « adaptation locale » ou bien concerner l'intégralité du message en raison de facteurs externes et induire une « adaptation globale » (Bastin 1993).

Pour décider de la nature de l'adaptation qu'il convient de réaliser, le traducteur doit prendre en considération certains paramètres tels que le sens du texte original et la fonction de la traduction, les attentes du public cible et les connaissances partagées, les cadres d'écriture et de réception de la langue d'arrivée. Bref, il ne doit pas tomber dans ce que Gambier (1992 : 424) appelle la « fétichisation » du texte original, c'est-à-dire l'absence d'objectivité ou l'obsession de la littéralité.

Certains traductologues (Delisle 1986), convaincus que traduction et adaptation ne sont que les deux faces d'une même monnaie, ont promu le terme « tradaptation » pour désigner cette imbrication et le terme « tradaptateur » pour désigner le sujet chargé de l'adaptation des messages et autres produits de traduction (publicités, sites web, etc.).

Ainsi, l'un des grands mérites de l'adaptation est d'avoir ouvert de nouveaux champs d'application à la traduction proprement dite et permis au traducteur – en faisant appel

à sa compétence multilingue – d'investir de nouveaux domaines d'activité qui lui étaient initialement fermés.

Sur le plan de la réflexion théorique, l'adaptation a également le mérite d'avoir obligé les traductologues à s'intéresser aux aspects autres que linguistiques dans le processus de traduction. Cet intérêt a ouvert la voie à l'étude de la traduction comme forme de communication multilingue et permis d'envisager le traducteur comme médiateur culturel.

4.2 L'explicitation

L'explicitation est le fait de rendre explicite dans le texte cible ce qui n'était qu'implicite dans le texte source. Il s'agit d'un procédé de traduction introduit pour la première fois par Vinay et Darbelnet (1958) mais qui a soulevé, depuis, de nombreuses questions : quand est-il possible d'explicitier ? Que peut-on explicitier ? Pourquoi et comment explicitier ?

Vinay et Darbelnet donnent un début de réponse en écrivant que l'explicitation est possible lorsque l'information « peut être dérivée du contexte ou de la situation ». Pour eux, il s'agit d'un « gain » de sens légitime parce qu'on peut le déduire du texte source.

En abordant les principales techniques d'ajustement, Nida (1964) traite l'explicitation sous la rubrique de l'« ajout » au texte cible, dont il définit plusieurs types : expliciter une expression elliptique, ajouter une spécification, ajouter une information grammaticale, amplifier un énoncé laconique, ajouter des réponses à des questions rhétoriques, ajouter des énumérateurs ou des connecteurs, ajouter des synonymes ou des catégories propres à la langue cible.

Chez Nida, la technique de l'amplification est celle qui illustre le mieux l'explicitation : elle consiste à ajouter des informations inexistantes sur l'original « lorsque des éléments sémantiques importants et implicites de la langue source nécessitent une identification explicite dans la langue du récepteur ». En guise d'exemple, Nida cite des expressions bibliques telles que « Reine du Sud » (Évangile de Luc) où chacun des mots requiert une explicitation

pour savoir de quoi il s'agit (quelle « Reine » ? quel « Sud » ?).

Dans d'autres genres de discours, l'explicitation revêt une dimension non seulement culturelle mais aussi intersémiotique. Par exemple dans la traduction du théâtre, Hewson et Martin (1991) ont montré que d'une part, certains éléments linguistiques du texte étaient explicités dans les situations dramatiques (la mise en scène) et que, d'autre part, certains éléments signifiants de la scène pouvaient être explicités dans les mots des acteurs (les répliques).

La question de savoir pourquoi le traducteur est parfois amené à expliciter l'original a été posée par plusieurs spécialistes et a reçu des réponses différentes mais complémentaires. Ainsi, certains linguistes estiment que l'explicitation est nécessaire en raison des différences qui existent entre les langues et à cause de la structure même du discours dans certaines langues. Par exemple, le français serait plus explicite que l'anglais non seulement en raison de ses nombreux connecteurs et marqueurs de cohésion, mais aussi à cause de certaines particularités stylistiques et rhétoriques.

Sur ce point, Séguinot (1988) part du postulat que l'explicitation est un phénomène général parce que les traductions semblent toujours plus longues et plus explicites que les textes originaux. Mais son étude des traductions entre le français et l'anglais débouche sur une conclusion différente : certes, la traduction française est généralement plus explicite que l'original anglais, mais l'explicitation n'est pas due aux différences structurelles ni stylistiques entre les deux langues ; elle est essentiellement due aux choix de traduction et aux stratégies d'édition des réviseurs.

Les traductologues sont ainsi amenés à distinguer les explicitations « obligatoires » des explicitations « facultatives ». Les premières sont dictées par les différences structurelles entre les langues, les secondes par les choix stylistiques privilégiés par chaque auteur.

Ainsi, les explicitations syntaxiques et sémantiques sont nécessaires lorsque le résultat de la traduction dans la langue cible risque d'être agrammatical. Certaines différences de catégories grammaticales entre les langues

exigent une explicitation : par exemple, il existe en arabe un pronom personnel spécifique lorsqu'il s'agit de deux personnes (le pronom du duel, *humā*) et ce pronom exige un accord différent en genre selon qu'il s'agit de deux hommes ou de deux femmes. Lors de la traduction, cette spécificité rend obligatoires certains ajouts au niveau syntaxique, qui se traduisent par un nombre plus important de mots.

Il en va de même de l'explicitation sémantique qui concerne la différence qu'affichent les mots de la langue concernant le découpage de la réalité. Ainsi par exemple, les mots qui servent à désigner les membres de la famille en français (oncle, tante, cousin, cousine, neveu, nièce) ne peuvent pas être traduits en arabe sans explicitation parce qu'il existe des mots différents pour chacun de ces membres selon qu'ils appartiennent à la famille du père ou à celle de la mère (oncle paternel, *'amm* ; oncle maternel, *khāl*, etc.).

Ces explicitations sont nécessaires parce qu'elles influent réellement sur le sens du texte. Mais d'autres sont moins impérieuses parce qu'elles portent sur des préférences stylistiques (l'idiote). C'est le cas par exemple de la coordination avec « *waw* » ou « *fā'* » en arabe qui remplace, dans de nombreux cas, la ponctuation française ou anglaise. De même, l'usage de la redondance est plus fréquent dans la phraséologie arabe, mais cela n'est pas contraignant pour le traducteur qui peut choisir, par exemple, de ne pas expliciter le sens des adjectifs originaux lorsqu'ils se présentent comme des quasi synonymes.

Bref, peu d'explicitations sont obligatoires et le traducteur garde toute latitude d'agir face au texte. En définitive, l'explicitation apparaît davantage comme un procédé de traduction parmi d'autres que comme une nécessité imposée par les langues et les cultures. Elle est l'une des mesures de la liberté prise par le traducteur.

4.3. La « compensation »

La compensation est un procédé de traduction qui consiste à pallier la perte d'un effet du texte source par la recréation d'un effet similaire dans

le texte cible. Newmark (1991 : 144) cite les exemples suivants, susceptibles selon lui d'être compensés : « les calembours, les allitérations, le rythme, l'argot, les métaphores et les mots pleins, tous peuvent être compensés si le jeu en vaut la chandelle, mais parfois cela ne vaut pas la peine ».

L'exemple le plus connu est celui de la traduction des bandes dessinées de Tintin ou encore d'Astérix qui regorgent, comme on le sait, de références culturelles et de calembours difficiles à rendre : « Les traducteurs ont renoncé à toute velléité de transposition des calembours français ; ils ont procédé à une compensation en insérant des calembours anglais de leur cru, qui n'existaient pas dans le texte source, mais en maintenant une équivalence d'intention » (Hatim et Mason 1990 : 202).

En d'autres termes, la compensation a consisté ici à utiliser le même procédé linguistique dans les deux langues (le calembour) et cela afin d'atteindre le même effet (l'humour). Mais ce n'est pas la seule possibilité offerte au traducteur. Hervey et Higgins (1992 : 34) distinguent quatre types de compensation :

- 1) La « compensation du genre » : elle consiste à utiliser dans le texte cible un procédé linguistique différent pour recréer un effet particulier du texte source.
- 2) La « compensation du lieu » : elle consiste à placer l'effet du texte cible à un autre endroit que celui où il se trouve dans le texte source.
- 3) La « compensation par fusion » : elle consiste à condenser certains éléments du texte source dans la reformulation du texte cible, soit en les mélangeant, soit en les synthétisant.
- 4) La « compensation par scission » : elle consiste à développer le sens d'un mot du texte source par le biais d'une formulation plus étendue dans le texte cible.

Hervey et Higgins soulignent le fait que les deux premiers types de compensation (du genre, du lieu) ne s'excluent pas et peuvent intervenir dans un même texte, voire pour un même élément textuel. Mais les deux autres types de compensation (par fusion, par scission)

s'excluent mutuellement parce qu'ils relèvent des caractéristiques lexicales de chacune des langues en présence et non pas des traits stylistiques de chaque texte.

Harvey (1995 : 84) fait ainsi une distinction claire entre les spécificités lexicales d'une langue et les particularités stylistiques d'un texte. Il propose, en conséquence, une typologie qui n'est pas fondée sur la nature du procédé linguistique employé mais sur l'emplacement de la compensation réalisée par le traducteur : compensation parallèle, contiguë ou déplacée.

Cette proposition remet en question la notion d'unité de traduction qui sert à la comparaison de mots, de syntagmes ou de phrases entre les

5. LES « TYPES DE TRADUCTION »

La question typologique est complexe et âprement débattue en traductologie. Dans leur quête de la scientificité, les traductologues ont toujours voulu introduire des classifications pour clarifier le produit et le processus de la traduction. Ces classifications se sont considérablement affinées au cours des siècles : si l'on cherchait simplement au début à qualifier des « manières de traduire », cette attitude a évolué vers une véritable activité de théorisation typologique à partir du XX^e siècle.

Certains traductologues ont proposé des typologies de traductions, d'autres des typologies de textes, chacun à partir de postulats et de points de vue différents. Mais tous visaient le même objectif : derrière les « types » se profilait le souci d'une approche qui se voulait plus rigoureuse et plus méthodique de la traduction. En voici quelques exemples issus des traditions allemande et française.

5.1. Chez Goethe

Goethe (1749-1832) n'a pas consacré un ouvrage à part à la traduction bien qu'il s'y soit intéressé toute sa vie. L'essentiel de ses idées en la matière est consigné dans *Le Divan occidental-oriental* (*Westöstlicher Divan*, 1819) qui constitue, selon Berman (1984 : 96),

textes source et cible. De ce point de vue, Gutt (1991 : 48) estime que la compensation n'est concevable que dans le cadre d'une conception « holistique » (globale) du texte parce qu'elle est fortement tributaire de l'ingéniosité et de la créativité du traducteur.

Mais Hervey et Higgins (1992 : 40) insistent sur la difficulté de parvenir à une compensation satisfaisante : « Certes, la compensation permet d'exercer l'ingéniosité du traducteur, mais l'effort qu'elle requiert ne doit pas être consacré inutilement à des traits textuels insignifiants. » Bref, les traductologues s'accordent sur le fait que la compensation est souvent difficile, parfois impossible à réaliser ; tout dépend du texte et de l'effet recherché.

« l'expression la plus achevée de la pensée classique allemande sur la traduction ».

Dans cet ouvrage, Goethe distingue trois manières de traduire :

- 1) La première « nous fait connaître l'étranger dans notre sens à nous » ;
- 2) La seconde est qualifiée de « parodistique » et considérée comme typiquement française : « Le Français, de même qu'il adapte à son parler les mots étrangers, fait de même pour les sentiments, les pensées et même les objets ; il exige à tout prix pour tout fruit étranger un équivalent qui ait poussé sur son terroir » (cité dans Berman 1984 : 96).

3) La troisième manière est la plus satisfaisante selon Goethe parce qu'elle se donne pour objectif de « rendre la traduction identique à l'original, en sorte qu'elle puisse valoir non à la place de l'autre, mais en son lieu ». Goethe précise que « ce mode de traduction rencontre d'abord la plus grande résistance, car le traducteur qui serre de près son original renonce plus ou moins à l'originalité de sa nation, et il en résulte un troisième terme auquel il faut que le goût du public commence par s'adapter » (cité dans Ballard 1992 : 234).

5.2. Chez Schleiermacher

D'une façon plus générale, et en dépit de l'influence de Goethe en Europe, c'est Schleiermacher (1768-1834) qui publie l'étude la plus approfondie sur la traduction dans *Ueber die verschiedenen Methoden des Uebersetzens* (1813). Ce livre ne sera accessible en français qu'à partir de 1985 grâce à la traduction de Berman : *Des différentes méthodes du traduire*.

Schleiermacher aborde la traduction en philosophe et examine son objet d'étude en termes très généraux. Cela l'amène à distinguer trois types de traductions :

1) La traduction « intralinguistique » par opposition à la traduction « interlinguistique » : « N'avons-nous pas souvent besoin de traduire le discours d'une autre personne, tout à fait semblable à nous, mais dont la sensibilité et le tempérament sont différents ? » (trad. Berman 1985 : 281).

2) La traduction « intra-individuelle » par opposition à la traduction « inter-individuelle » : « Plus encore : nous devons traduire parfois nos propres discours au bout de quelque temps si nous voulons de nouveau nous les approprier convenablement » (trad. Berman 1985 : 282).

3) La traduction écrite par opposition au « truchement » (interprétation) : « On entend plutôt par truchement la traduction orale, et par traduction, la traduction écrite, que l'on excuse la commodité présente de cette définition, d'autant plus que les deux déterminations ne sont pas si éloignées l'une de l'autre (...) chaque transposition écrite ne doit être considérée, à proprement parler, que comme l'enregistrement d'une transposition orale » (trad. Berman 1985 : 283).

5.3. Chez Jakobson

Dans son article sur « les aspects linguistiques de la traduction », Jakobson distingue trois types de traduction considérés comme autant de manière d'interpréter le langage :

« Nous distinguons trois manières d'interpréter un signe linguistique, selon qu'on le traduit dans d'autres signes de la même langue, dans

une autre la symboles nor 233).

Ces trois forr de la manière

1) La « traduc (rewording) signes lingu de la même

2) La « trad proprement des signes l langue.

3) La « tra mutation : signes ling signes non

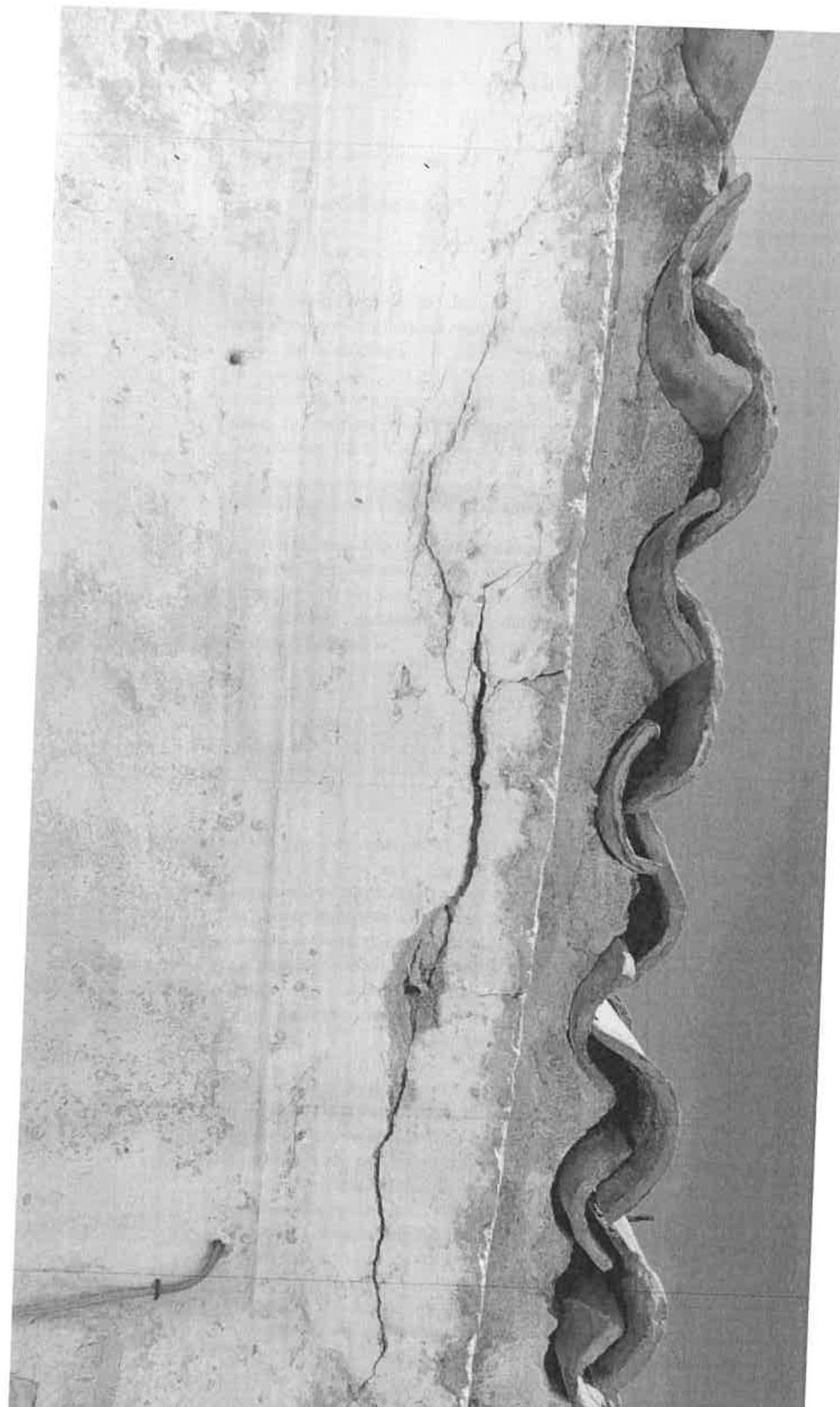
La typolog compte di la réflexioi a eu un ultérieure

5.4. Che

Dans sa typologie traducte l'écrivain traduire une thé de l'écr 1973 : 3.

Malgré insiste s observa « Un éta une typ non en problèr de cha 1973 : :

En c la tra à part façon:



linguistique » ou « unité lexicale ». S'ajoute à cela le débat sur l'équivalence : une « unité de traduction » n'est-elle pas au fond un « équivalent » sémantique, syntaxique ou pragmatique ?

Bref, derrière la discussion terminologique se profilent des conceptions divergentes de la traduction comme processus ou comme produit. Le problème provient, en réalité, du fait qu'il est difficile de traduire la totalité d'un texte d'un seul coup, de même qu'il est quasiment impossible de comparer deux textes en un clin d'œil ; il faut donc descendre au niveau des unités constitutives, c'est-à-dire des portions, segments, syntagmes, etc.

Mais la définition du type et du niveau de ces unités peut varier en fonction de considérations linguistiques (la nature du texte) ou pragmatiques (la visée de la traduction). Car il est évident que l'unité ne peut être prise isolément de son contexte et que le traducteur ne peut pas décider de son équivalent sans prendre en considération ce contexte (social, culturel, politique).

Pour contourner le débat terminologique, Larose (1989 : 218) a proposé un mot générique pour les unités de traduction. Chez lui, les « traductèmes » sont des unités sémantiques qui ont une valeur fonctionnelle lors de la traduction. Le chercheur doit, par conséquent, s'attacher à les identifier, à les classer, puis à examiner les modalités de leur combinaison dans chaque langue. Il doit également s'intéresser aux phénomènes qui accompagnent le transfert de ces traductèmes parce qu'ils ont généralement une fonction distinctive.

L'opération de base pour l'identification de ces unités de traduction (ou traductèmes) est la segmentation. Les unités minimales se définissent en contexte : ainsi, un mot ne saurait être considéré seul lors de la traduction mais toujours par rapport à d'autres mots. Même dans le cas des textes spécialisés, il est important d'envisager les collocations comme une forme de traductèmes.

L'analyse des textes à traduire permet de mettre en évidence des traits distinctifs des traductèmes. Par exemple, le trait distinctif

de l'expression « dire haut et fort quelque chose » est de nature pragmatique. Dès lors se pose la question de l'identification et du choix des traits distinctifs. Le nombre et la nature des traits distinctifs des traductèmes peuvent varier en fonction de plusieurs paramètres, notamment des choix théoriques. On peut ainsi opter pour une approche fonctionnelle, pragmatique, culturelle ou idiomatique dans l'étude de ces unités de traduction.

Le choix des traductèmes doit permettre la construction d'un système d'équivalence entre deux ou plusieurs langues, c'est-à-dire d'un système dans lequel les traductions des différentes unités sont organisées et définies les unes par rapport aux autres. Pour construire ce système, on a recours aux principes de corrélation et de correspondance. Une corrélation regroupe toutes les équivalences d'unités faisant apparaître le même trait distinctif. La correspondance est issue de cette corrélation puisqu'elle permet de relier certaines unités dans un contexte à certaines équivalences.

Bien entendu, une équivalence peut être unique ou isolée, de même qu'une unité (un traductème) peut participer de plusieurs équivalences qui forment alors plusieurs corrélations apparentées. Dans ce cas, les équivalences se réunissent en faisceaux de corrélations dans lesquels la corrélation peut associer non seulement des couples d'équivalences mais aussi des groupes de trois ou quatre équivalences pour un même traductème.

C'est ce travail d'identification et d'organisation des équivalences qui permet la constitution d'un système traductologique. Mais dans tous les cas, il faut veiller à prendre en considération la dimension fonctionnelle des équivalences. Cette dimension se mesure au nombre d'occurrences pour lesquelles l'équivalence possède vraiment une fonction. Il arrive, en effet, que plusieurs équivalences correspondent à un seul et même traductème : c'est le phénomène de la variation traductionnelle. Cette variation désigne les différentes équivalences d'une unité de traduction dans un même contexte, équivalences qu'un traducteur peut réaliser sans que cela n'altère le sens ni la réception du message.

7. LES « UNIVERSAUX »

L'expression « universaux de traduction » est le pendant, en traductologie, des « universaux du langage » en linguistique. Ceux-ci renvoient à des régularités générales de structure qui peuvent être rapportées à des contraintes articulatoires et/ou des contraintes cognitives. En traductologie, les « universaux » désignent les traits linguistiques qui apparaissent essentiellement dans les textes traduits et qui semblent indépendants des paires de langues en présence. En d'autres termes, il s'agit de caractéristiques que l'on retrouve dans les traductions quelle que soit la langue considérée. Baker (1993 : 243) résume ces traits en quelques points : la simplification, la non-répétition, l'explicitation, la normalisation, le transfert discursif et la redistribution du lexique.

L'étude contrastive des textes sources et des traductions permet de préciser la nature de ces universaux. Ainsi, Blum-Kulka et Levenston (1983 : 119) s'intéressent à la « simplification » et en distinguent trois types : simplifications lexicales, syntaxiques et stylistiques. Pour eux, la simplification lexicale se reflète avant tout dans un nombre moindre de mots employés dans la traduction, mais elle peut également prendre d'autres formes telles que l'approximation conceptuelle, le recours aux synonymes familiers ou encore la paraphrase culturelle.

À titre d'exemple de ces simplifications, citons le mot arabe « *mar'* » (fém. *mar'a*) qui signifie « personne magnanime » (douée de *murû'a*) mais qui est généralement rendu en français tout simplement par « homme » ou « femme ». Il en va de même du mot « *fahl* » (littéralement, « viril ») mais qui est souvent traduit par « grand, fécond » : par exemple, dans le titre d'un ouvrage classique de poésie arabe : « *Fuhûlat al-Shu'arâ'* » est traduit par « Les grands poètes » ou encore « les poètes féconds ».

Pour les autres types de simplifications, cela passe par des procédés tels que la segmentation ou le changement de structure. Ainsi, le traducteur procède à une simplification du style en remplaçant les phrases complexes par des phrases plus courtes ou moins

alambiquées. En règle générale, il supprime également les informations redondantes et les circonlocutions. Toury (1991 : 188) estime que cette dernière tendance est « l'une des normes de traduction les plus persistantes et les plus inflexibles dans toutes les langues étudiées jusqu'à présent ».

Cette tendance quasi universelle à la simplification va parfois de pair avec l'explicitation du sens. Dans son étude portant sur les traductions entre l'anglais et le français, Blum-Kulka (1986) a remarqué que les traducteurs avaient tendance à développer certains aspects du texte source afin qu'il soit plus clair pour les lecteurs de la langue cible ; ils le font en particulier pour renforcer la cohésion du texte traduit. En conséquence, l'auteur a émis l'hypothèse que l'explicitation serait une stratégie universelle, caractéristique de tous les processus de médiation et présente chez tous les traducteurs quelles que soient leurs langues de travail.

Shlesinger (1995 : 210) fait une constatation analogue concernant les interprètes à partir de plusieurs études portant sur l'interprétation simultanée entre l'anglais et l'hébreu. Il conclut dans son étude que « les interprètes ont tendance à rendre les formes implicites de façon plus explicite ». Parmi les procédés d'explicitation observés, il note la propension à compléter les phrases inachevées, à corriger les formulations agrammaticales, à supprimer les hésitations et les mots inappropriés quand l'orateur se reprend dans son discours. L'auteur en déduit une tendance universelle à la « normalisation » chez les interprètes.

Toury (1995 : 267) parle, pour sa part, de « loi de standardisation croissante ». Celle-ci se refléterait dans la tendance à remplacer les relations inhabituelles dans le texte source par des relations plus conventionnelles dans le texte cible. L'auteur estime que cette « loi » s'affirme avec l'âge, le degré de bilinguisme, l'extension des connaissances et l'élargissement de l'expérience du traducteur. Il va même jusqu'à établir un lien entre la situation sociale

de la traduction dans un contexte donné et le degré de standardisation que les traducteurs vont appliquer aux textes.

Parallèlement, Toury (1995 : 275) émet une autre hypothèse, dite « loi d'interférence », selon laquelle le processus de transfert d'une langue à l'autre a tendance à s'accompagner d'interférences linguistiques. Celles-ci sont inhérentes, d'après lui, au processus mental de la traduction, mais le degré de tolérance à leur égard dépend du « prestige » des langues en présence : les interférences les plus manifestes se trouvent dans les textes traduits d'une

8. LES « CORPUS »

L'étude du langage à partir de corpus de textes traduits a connu un essor sans précédent depuis le début des années 1990. Un corpus est un ensemble de textes écrits ou oraux, réunis suivant des critères précis, et disponible sous format électronique pour en faciliter l'exploration par des moyens informatiques.

La linguistique de corpus aborde les phénomènes langagiers de façon empirique et descriptive. C'est cet aspect qui intéresse le plus les traductologues. Holmes (1988) a critiqué l'usage de l'introspection dans les théories de la traduction, et Toury (1995) a appelé à l'instauration d'une traductologie descriptive fondée sur des faits observables. Enfin, Baker (1995) a étudié les différents aspects et problématiques de l'usage des corpus en traductologie : définition du corpus, critères de choix des textes, profil des auteurs, types d'analyse, outils de traitement, etc.

On sait ainsi qu'il existe deux grands types de corpus : les corpus monolingues et les corpus bilingues (ou multilingues). Jusqu'ici, les corpus monolingues ont été surtout utilisés par des linguistes pour l'étude des faits du langage au sein d'une seule et même langue : c'est le cas pour l'anglais, par exemple, à travers le British National Corpus (1995). Cependant, Sager (1990) a montré que les corpus monolingues, contenant des textes spécialisés, pouvaient

langue / culture « majeure » vers une langue / culture « mineure » ou « faible ».

On le voit, la question des universaux de traduction est controversée et possède même des prolongements idéologiques qu'il est difficile d'ignorer. Les études qui sont menées partent en général d'une intention louable, à savoir montrer l'universalité du processus de traduction, mais elles se perdent souvent sur les chemins sinueux de l'analogie et de l'idéologie. Le phénomène de la traduction est certes universel, mais l'attitude envers les langues de traduction ne l'est pas forcément.

également servir à enseigner la terminologie et à renforcer les connaissances des traducteurs dans les langues de spécialité.

Mais les corpus bilingues (et multilingues) sont plus aisément exploitables en traductologie. Baker (1995) a défini deux grands types de corpus à l'usage des traductologues :

1) Les corpus parallèles sont des corpus qui contiennent des textes issus de deux ou de plusieurs langues, dans lesquels les textes de la langue A sont mis en synoptique (vis-à-vis) des textes de la langue B et/ou C. On parle de corpus parallèles ou synchronisés ou encore alignés pour indiquer le fait que les textes originaux et leurs traductions sont coordonnés à différents niveaux (phrases, paragraphes, chapitres) : la phrase de la langue A est mise en face de sa traduction en langue B, etc.

Les chercheurs en linguistique et traduction ont déjà élaboré plusieurs corpus bilingues parallèles : Salkie (1995) pour la combinaison anglais-français ; Marinai (1992) pour l'anglais-italien ; Schmiel (1994) pour l'anglais-allemand ; Johansson (1994) pour l'anglais-norvégien ; Guidère (2005) pour le français-arabe.

Les textes de ces corpus ont été alignés pour servir de base à l'étude des équivalences de phrases et des correspondances lexicales dans

les différentes langues mises en parallèle. Ils ont également servi à l'étude des comportements de traduction face à divers types de textes et à l'exploration des relations d'équivalence à différents niveaux d'analyse (sémantique, syntaxique, pragmatique). Bref, les applications des corpus parallèles sont nombreuses : enseignement de la traduction, conception de dictionnaires bilingues, mémoires de traduction automatique, terminologies bilingues et multilingues, etc.

2) Les corpus comparables sont des corpus qui regroupent des textes originaux dans une langue A avec des textes d'une langue B traduits dans cette même langue : par exemple, des romans originaux en anglais et des romans français traduits vers l'anglais. L'objectif est d'étudier les traits les plus fréquents dans les textes traduits en comparaison avec les autres types de productions textuelles.

Ainsi dans son étude des textes originaux anglais et des textes traduits vers l'anglais, Baker (1993) a fait les constatations suivantes : d'abord, les textes traduits tendent à être plus explicites et moins ambigus que les textes originaux ; ensuite, les traductions affichent une grammaire plus conventionnelle que les autres types de textes ; enfin, les traductions ont tendance à éviter les répétitions même quand elles sont fréquentes dans les textes sources.

Pour traiter les corpus de textes parallèles et comparables, il existe de nombreux outils informatiques adaptés à chaque langue ou couple de langues. Pour l'anglais, par exemple, l'un des outils les plus utilisés est « WordSmith Tools », outil puissant et performant disponible en ligne.

Ce type d'outils permet de vérifier sur de grands ensembles textuels des hypothèses de travail telles que « l'hypothèse de l'explicitation » faite par Baker (1997) selon laquelle les textes traduits sont en général plus explicites que les textes sources, ou encore « l'hypothèse de la standardisation » émise notamment par Peters et Picchi (1996) selon laquelle les traductions renferment, en règle générale, un usage plus conventionnel de la langue que les textes originaux.

Bref, l'étude des corpus est enrichissante, mais à condition de s'entendre sur l'aspect que l'on se propose de comparer entre deux langues : d'une part, parce que tout n'est pas susceptible de comparaison et d'autre part, parce que certains traits sont spécifiques à une seule langue et qu'il serait vain de vouloir, à tout prix, comparer chaque combinaison de langues. Enfin, la question de la disponibilité des corpus sous format électronique – et des difficultés inhérentes à leur constitution dans certaines langues à faible diffusion – peut constituer un frein réel à la réalisation de telles études.

Nonobstant ces difficultés, le recours aux outils informatiques appropriés pour le traitement des corpus offre aux spécialistes de la traduction de nouvelles possibilités d'exploration. Cela est d'autant plus vrai aujourd'hui que les outils de traitement des corpus ne se bornent plus aux calculs statistiques, mais intègrent de plus en plus la complexité du langage. En français par exemple, le logiciel « Tropes », développé par Acetic, offre des fonctionnalités évoluées d'analyse sémantique et rhétorique.

Ces outils ouvrent également la voie à de nouvelles méthodes d'exploitation. Baker (1997) distingue ainsi deux manières d'utiliser les corpus dans le cadre des études traductologiques :

1) La première méthode, dite en anglais « bottom up » (de bas en haut), consiste à partir du corpus, c'est-à-dire des phénomènes de traduction concrets et empiriquement observables, pour tirer des conclusions spécifiques concernant certains aspects traductionnels ou bien des généralisations concernant certaines langues ou combinaisons de langues. C'est la méthode inductive en traductologie (du particulier au général).

2) La deuxième méthode, dite en anglais « top down » (de haut en bas), consiste à partir d'une hypothèse de travail théorique, c'est-à-dire la plupart du temps d'une intuition de traducteur ou d'une idée abstraite, pour la vérifier ou la valider en ayant recours à des corpus parallèles ou comparables. C'est la méthode déductive en traductologie (du général au particulier).

Il est possible – et préférable – de combiner ces deux méthodes de travail sur des corpus variés pour aboutir à des résultats fiables concernant les phénomènes étudiés. Mais il est évident que le plus important réside dans l'hypothèse

9. LES « CHOIX » ET LES « DÉCISIONS »

Dans un souci de rationalisation, la traduction apparaît pour un certain nombre de spécialistes comme une activité de décision face à un certain nombre de choix qui se posent au traducteur selon les textes et les contextes. Mais le processus de prise de décisions est complexe parce qu'il est tributaire des modalités de résolution des problèmes de traduction. Ces modalités dépendent du savoir disponible à un moment donné, c'est-à-dire du savoir déclaratif (ce que l'on a emmagasiné en mémoire) et du savoir procédural (la manière d'utiliser nos connaissances).

À cet égard, Wilss (1996) pose plusieurs questions importantes : quels sont les facteurs qui déterminent le choix de telle ou telle solution de traduction ? Quels types de choix pour quels types de textes ? Quelles sont les décisions possibles ? Comment se fait le choix à tel ou tel niveau du texte ? Quel est le résultat obtenu en fonction de tel ou tel choix ? etc. Autant de questions qui méritent une étude approfondie à partir d'un large panel de traducteurs.

D'un point de vue décisionnel, l'activité du traducteur est d'autant plus complexe que la traduction est une opération dérivée, en ce sens que le sujet ne part pas du néant pour produire un texte original, mais « dérive » sa production d'un texte source existant. En toute rigueur, il faudrait étudier de façon systématique toutes les manières par lesquelles le traducteur tente de résoudre les problèmes sémantiques, pragmatiques et stylistiques au cours de ce travail de « dérivation ». Levý (1967 : 172) estime que les choix de traduction « sont influencés par le savoir accumulé lors des décisions antérieures et par la situation qui en a résulté ». Autrement dit, de la mémoire.

et l'observation de départ, car « ce n'est pas assez d'avoir l'esprit bon, mais le principal est de l'appliquer bien » (Descartes, *Discours de la méthode*, 1637).

En réalité, la nature de la décision dépend du niveau où se place le traducteur et de sa stratégie de traduction. Au niveau microtextuel (des unités lexicales et syntaxiques), le traducteur ne fait que résoudre des problèmes locaux. Au niveau macrotextuel, il est conduit à prendre des décisions importantes en fonction d'une stratégie préétablie (par ex. sourcière vs cibliste). Mais pour éviter toute incohérence dans la traduction, il doit penser la résolution des problèmes au niveau microtextuel en fonction de sa stratégie au niveau macrotextuel.

Les « protocoles de réflexion à voix haute » (TAPs) permettent de saisir certains modes mentaux de ces prises de décision. En suivant pas à pas les étapes par lesquelles on passe en traduisant, on explicite le déroulement de l'opération en énonçant à voix haute ce que l'on est en train de faire. Dans le même temps, l'ordinateur peut enregistrer nos actions et le magnétophone nos réflexions.

Tirkkonen-Condit (1993) a pu ainsi identifier la manière dont les étudiants en traduction traitent les problèmes de traduction et comment ils choisissent entre différentes possibilités. Il est ainsi établi que l'une des méthodes les plus fréquemment utilisées est celle de « l'essai-erreur » : l'étudiant opte de façon quasiment aléatoire pour une solution, puis il évalue la pertinence du résultat ; s'il le juge adéquat, il le maintient, sinon il fait un autre essai, et ainsi de suite jusqu'à la fin du texte. En somme, il s'agit d'un processus d'apprentissage par induction qui vise à développer progressivement des stratégies de traduction générales à partir d'une succession de décisions particulières. On est loin du cogito pré-traductionnel qui devrait éclairer le chemin du traducteur.

Le cogito pré-traductionnel

La plupart du temps, nous traduisons des genres de textes connus. Que nous traduisions des romans, des essais, des publicités ou des manuels scolaires, nous suivons des chemins discursifs que nous avons déjà pratiqués (narratifs, argumentatifs, informatifs, etc.) et nous utilisons des procédés dont nous avons fait usage (l'adaptation, l'explicitation, etc.). Notre traduction peut être ainsi considérée comme une actualisation de nos anciens choix et de nos solutions antérieures. Le texte traduit ne serait que la convocation de décisions passées et de connaissances mémorisées. Dès lors, on peut se poser la question de la possibilité d'une décision de traduction sans mémoire.

Plusieurs problématiques se posent ici. D'abord, celle de savoir ce qui distingue la décision analytique d'un choix mémoriel : s'il n'est pas de traduction sans mémoire, alors la décision se réduit-elle à la mobilisation de connaissances et de choix passés ?

Ensuite, s'il est possible de penser la décision sans mémoire, cette distinction possède-t-elle des implications sur le plan pratique, concret ?

Enfin, s'il est impossible de choisir une solution sans mémoire, quel statut alors donner aux décisions « originaires » qui ont pour objet ce que nous n'avons pas traduit auparavant ?

Concernant le premier point, il est vrai que la plupart du temps notre choix de traduction renvoie à une traduction d'objets déjà connus. Traduire un compte rendu d'événement politique, une analyse d'économiste ou le récit des frasques d'une star du cinéma sont

10. LES « STRATÉGIES DE TRADUCTION »

Le terme « stratégie » (du grec « stratos », armée et « agêin », conduire) désigne la conduite générale d'une action ayant une cohérence et un but sur le long terme. Dans le domaine de la traduction, la stratégie concerne le choix des textes à traduire et la méthode adoptée pour

les objets de décisions si similaires qu'il est possible d'affirmer que la décision de traduction est une reconnaissance, au sens d'une remémoration.

Cependant, force est de constater que la décision ponctuelle ne se réduit pas elle-même à un acte de mémoire. Pour soutenir qu'il n'est pas de traduction sans mémoire, il faut considérer que choix et mémoire peuvent être confondus. Or, mémoire et choix se donnent d'emblée comme des actes vraiment distincts. Le choix d'une solution de traduction, dans la mesure où il exige un effort de concentration, est un acte volontaire et extérieur, qui se passe entre le moi et le texte. Tandis que l'effort de mémorisation consiste à intérioriser ce qu'on perçoit pour en faire une connaissance susceptible d'être mobilisée en temps voulu. La passivité de la mémoire ne paraît pas pouvoir être conciliée avec la décision volontariste de traduire à un moment donné de telle manière. La question ne serait donc pas tant de savoir si on peut traduire sans mémoire, que de savoir comment la mémoire pourrait intervenir dans la décision de traduction.

Étant donné que la traduction se donne elle-même comme une rencontre du sujet traduisant avec un donné textuel extérieur, elle peut se révéler comme un choix subjectif, et non pas comme une décision tributaire de ce qui est dans l'objet. Ce que l'on choisit comme solution de traduction constitue en général une réaction à l'intentionnalité contenue dans le donné textuel. La décision de traduction ne serait pas ainsi actualisation d'une mémoire textuelle déjà constituée, mais ré-action à une intention première de communication.

les traduire, c'est-à-dire les différentes décisions que prend le traducteur dans l'exercice de ses fonctions. Ces trois éléments (choix, méthode, décision) dépendent de facteurs divers et variés : économiques, culturels, politiques, historiques, idéologiques, etc.

Mais il est possible de distinguer, par delà la multiplicité des facteurs, deux grands types de stratégies traductionnelles : d'une part, la stratégie « sourcière » qui vise à conforter les normes et les valeurs dominantes dans la culture source ; d'autre part, la stratégie « cibliste » qui vise à soumettre les textes étrangers aux contraintes de la culture cible. L'une est protectionniste parce qu'elle vise à préserver la culture de départ, l'autre est assimilationniste parce qu'elle vise à la gommer en privilégiant la culture d'arrivée.

Les termes qui servent à désigner chacune de ces stratégies varient d'une langue à l'autre. En français, on rencontre le terme « naturalisation », qui indique le travail d'adaptation mené par le traducteur pour « naturaliser » l'œuvre étrangère, à la manière

L'éthique de la traduction selon Berman

Dans *L'Épreuve de l'étranger* (1984), Berman estime que la réflexion sur la traduction est devenue une nécessité interne. La question éthique est intimement liée au « drame du traducteur », tiraillé entre deux pôles (l'œuvre et l'auteur ; l'auteur et le public) : « Traduire, c'est servir deux maîtres » (Rosenzweig). La réflexion éthique est également indispensable parce que les cultures résistent à la traduction – même si elles en ont besoin – par pur réflexe ethnocentrique. Or, l'essence de la traduction est d'être ouverture, dialogue, métissage, décentrement. Cette éthique « positive » s'oppose, selon Berman, à une éthique « négative » qui cherche à détourner la traduction de sa visée humaniste en la mettant au service de valeurs idéologiques qui opèrent une négation de « l'étrangeté » de l'Autre ou de l'œuvre traduite. C'est pourquoi, le traducteur doit développer une « analytique » lui permettant de repérer les systèmes de déformation qui menacent ses pratiques et opèrent de façon consciente ou inconsciente au niveau de ses choix de traduction. Bref, l'éthique impose au traducteur de contrôler sa « pulsion traductrice » (Berman).

d'un individu qui acquiert la nationalité par naturalisation : le texte devient naturel dans la culture cible, c'est-à-dire que l'on gomme ses particularités les plus visibles pour qu'il soit admis au sein de la « nation ». L'objectif est de faire admettre « l'étranger » dans la culture nationale, sans susciter la polémique et sans heurter la sensibilité du public.

À l'inverse, le terme « exotisation » indique dans les études traductologiques d'expression française la tendance inverse, qui consiste à garder, dans la culture cible, les traits caractéristiques de l'œuvre étrangère (images, style, valeurs). Le résultat de cette stratégie est une traduction qualifiée d'« exotique » parce qu'elle affiche son étrangeté en maintenant visibles les marques de son origine (noms étrangers, lieux exotiques, etc.). L'objectif est avant tout didactique : ouvrir l'esprit du public cible en lui faisant ressentir ce que Berman (1984) appelle « l'épreuve de l'étranger ».

En anglais, les termes qui désignent ces deux stratégies sont différents mais l'idée qui sous-tend chaque stratégie est la même qu'en français. D'un côté, il y a la « domestication » (*domesticating*) qui consiste à « domestiquer » le texte étranger, c'est-à-dire à le rendre domestique, à la manière d'un animal sauvage qu'on parvient à rendre docile au prix d'un grand effort, au terme duquel il fait partie de la « maison » (*domus*, en latin). D'un autre côté, il y a l'« étrangéisation » (*foreignizing*) qui consiste à préserver le caractère étranger des œuvres traduites, mais au prix de quelques entorses consenties aux normes de la culture d'accueil. Ici, le traducteur ne cherche pas à adapter le texte aux valeurs locales de la cible, mais affiche sans complexe l'origine étrangère de son produit. Dans certains cas, il peut même accentuer les clichés associés à l'image de l'étranger pour mieux satisfaire à la mode de l'exotisme.

Ces choix stratégiques ont été pratiqués tout au long de l'histoire. Le philosophe Nietzsche (1844-1900), par exemple, s'est interrogé sur la prégnance du phénomène de « domestication » dans la Rome antique. D'illustres poètes latins ont traduit délibérément les textes grecs dans la langue de leur temps et selon le goût de leur époque. Ils ont notamment supprimé les noms grecs (de personnages, de lieux) au

profit de noms latinisés et gommé les allusions culturelles d'origine au profit de références propres à la culture romaine.

Cette stratégie de traduction a fait écrire à Nietzsche que « la traduction était une forme de conquête ». Il semble, en effet, que la naturalisation des œuvres traduites soit une stratégie caractéristique des cultures dominantes à une époque donnée. Il est possible de vérifier cette hypothèse en observant les choix et la méthode des traducteurs anglais et français aux heures de gloire de leurs empires respectifs. L'illustration la plus célèbre en français est celle des traductions « belles mais infidèles » promues par Nicolas Perrot d'Ablancourt au XVII^e siècle. En anglais, on trouve une approche comparable chez John Denham qui ne visait pas seulement à moderniser les œuvres anciennes, mais aussi à conforter l'identité nationale de la culture anglaise.

Venuti (1992) a étudié de près les enjeux de cette stratégie et a conclu au fait que la « domestication » ou naturalisation des œuvres traduites servait souvent des intérêts nationaux, qu'ils soient politiques, économiques, religieux ou même scientifiques.

À l'inverse, Berman (1984) estime que la stratégie de l'« étrangéisation » ou de l'« exotisation » constitue une véritable « éthique de la traduction » parce qu'elle ne procède pas d'une démarche ethnocentrique et qu'elle vise à préserver la culture d'origine des tendances impérialistes des cultures d'accueil. Berman cite l'exemple du philosophe allemand Friedrich Schleiermacher pour son essai sur les « différentes méthodes de traduction » (1813).

En réalité, quel que soit le pays, on rencontre des promoteurs de l'exotisation mais aussi des partisans encore plus nombreux de la naturalisation. Chacune de ces stratégies de traduction a ses avantages et ses inconvénients, de sorte que le choix d'une stratégie en particulier n'est pas tant lié à la nature des textes à traduire mais davantage à l'objectif, déclaré ou non, du traducteur.

Les enjeux stratégiques de la traduction ne se situent pas nécessairement dans le domaine textuel ; ils débordent souvent le cadre langagier pour englober des problématiques culturelles

et politiques. Pour s'en convaincre, il suffit de comparer des traductions modernes d'œuvres anciennes avec des traductions d'époque de ces mêmes œuvres et cela dans différentes aires culturelles. À cet égard, la traduction littéraire offre de nombreux exemples instructifs dans la plupart des langues internationales. Selon les pays, on ne traduit pas les mêmes œuvres de la même façon.

Éthique et politique du traduire selon Meschonnic

Dans *Éthique et politique du traduire* (2007), Meschonnic développe trois concepts (poétique, éthique et politique) qui participent d'une théorie d'ensemble du langage dans laquelle la traduction joue un rôle déterminant : « je ne définis pas l'éthique comme une responsabilité sociale, mais comme la recherche d'un sujet qui s'efforce de se constituer comme sujet par son activité, mais une activité telle qu'est sujet celui par qui un autre est sujet. Et en ce sens, comme être de langage, ce sujet est inséparablement éthique et poétique. C'est dans la mesure de cette solidarité que l'éthique du langage concerne tous les êtres de langage, citoyens de l'humanité, et c'est en quoi l'éthique est politique » (Meschonnic 2007 : 8).

L'éthique ainsi définie apparaît comme une évidence face à l'insuffisance de la déontologie vilipendée par Pym (1997). Celui-ci axe sa réflexion sur le traducteur, au détriment de l'acte de traduction et omet, par conséquent, le lecteur récepteur. L'analyse détaillée qu'en fait Meschonnic souligne les limites de l'approche déontologique de Pym. Mais l'éthique de Meschonnic est indissociable de sa théorie de la poétique dans laquelle la traduction apparaît, en définitive, comme la transformation d'une forme de vie par une forme de langage et *vice versa* ; bref, un rapport d'interaction entre le langage et la vie. Pour lui, la traduction est un acte éthique parce qu'elle court-circuite l'opposition entre identité et altérité en montrant que l'identité ne vient que par l'altérité.

11. LES « NORMES DE TRADUCTION »

Les « normes » désignent les régularités observées dans le comportement des traducteurs dans certains contextes socio-culturels. Gideon Toury (1980) a défini le concept à partir de l'idée que l'activité de traduction ne pouvait être étudiée de façon isolée de son contexte historique. Pour lui, les traductions réalisées ont une fonction sociale au sein du « polysystème » littéraire de la culture cible.

Dans la conception de Toury, ces « normes » n'ont rien à voir avec une quelconque approche normative. En d'autres termes, elles ne désignent pas les règles ni les contraintes imposées au traducteur dans son travail ; elles ne désignent pas non plus ce qu'est une « bonne » traduction, ni la manière la plus adéquate de traduire. Bref, ces « normes » sont seulement descriptives et reflètent les conditions effectives de réalisation et de réception des traductions dans un contexte particulier. Aussi ne les trouve-t-on pas dans les traductions elles-mêmes, mais dans les préfaces, les comptes rendus et les essais afférents aux œuvres traduites. C'est pourquoi, au lieu d'évaluer les traductions réalisées dans une langue cible, Toury préfère étudier les avis et les jugements énoncés à leur sujet à un moment donné, puis en déduit des « normes » implicites ou explicites.

Le modèle proposé par Toury s'inspire de la distinction chomskienne entre « compétence » et « performance » mais il institue les « normes » comme troisième niveau d'analyse. Pour lui, le niveau de la compétence permet de faire l'inventaire des choix de traduction disponibles dans un contexte particulier ; le niveau de la performance permet de constater les choix effectivement retenus par les traducteurs, et le niveau des normes correspond aux fondements socioculturels qui régulent ces choix à un moment donné.

Dans cette perspective, les normes impliquent une conception de la traduction assimilée à un processus de prise de décision. Toury

(1995) constate même que le traducteur a un rôle social à jouer qui dépasse largement le simple transfert linguistique. Ce rôle correspond à une fonction spécifique au sein de la société, et le traducteur est censé prendre des décisions conformes aux attentes de sa communauté. Selon lui, l'assimilation de ces attentes communautaires (i.e. normes sociales) est même le préalable au métier de traducteur.

À partir d'une enquête portant sur un large corpus de traductions et de traducteurs, Toury (1995) distingue trois types de normes :

- 1) Les normes initiales : à ce niveau, le traducteur choisit d'adhérer soit aux normes présentes dans le texte source, soit aux normes qui prédominent dans la culture cible. L'adhésion aux premières détermine l'adéquation de la traduction au texte source, tandis que l'adhésion aux secondes détermine l'acceptabilité de la traduction dans la culture cible.
- 2) Les normes préliminaires : à ce niveau, le traducteur choisit d'adhérer ou non à une certaine « politique » de la traduction : types de textes à traduire, origine des auteurs, langues prioritaires, choix de sujets tolérés, etc.
- 3) Les normes opérationnelles : à ce niveau, le traducteur prend des décisions concrètes au cours de l'acte-même de traduire : soit concernant la segmentation du texte source en prenant en considération les « normes matricielles », soit concernant la reformulation des segments en tenant compte des « normes linguistico-textuelles ».

De nombreux théoriciens ont tenté d'appliquer ces considérations à divers types de textes et de traductions. Ils ont été amenés à préciser le modèle de Toury sur plusieurs points.

Tout d'abord, ils ont démontré la différence entre « normes » et « conventions », c'est-à-dire entre les cadres imposés et les préférences personnelles du traducteur.

Ensuite, ils ont établi la distinction entre normes « constitutives » et normes « régulatrices », c'est-à-dire entre les règles pré-existantes à l'activité même de traduction et les règles internes au domaine dans lequel on traduit.

Enfin, ils ont attiré l'attention sur la différence entre les normes « professionnelles » et les normes de « réception », c'est-à-dire entre les pratiques promues par les traducteurs et les attentes plus ou moins conscientes des lecteurs récepteurs.

Chesterman (1993 : 8) a tenté de préciser cette dernière catégorie. Il distingue trois types majeurs : 1) les normes « de responsabilité », qui concernent la dimension éthique de la traduction ; 2) les normes « de communication », qui concernent la dimension sociale de la traduction ; 3) les normes « de relation », qui

concernent la dimension linguistique de la traduction.

En définitive, la question des « normes » apparaît comme une préoccupation typiquement cibliste parce qu'elle donne la priorité au texte cible et à la culture d'accueil des traductions. Dans certains cas, la « norme » a pu remplacer le concept d'équivalence, étant donné que ce dernier désigne une relation plus neutre ou plus égalitaire entre les textes source et cible. Le principal mérite de la « norme » est, comme le souligne Baker (1993 : 240), d'avoir montré que l'objet premier de la traductologie n'est pas l'étude d'une seule traduction, mais d'un corpus de traductions, c'est-à-dire d'un large ensemble cohérent de textes traduits dans un contexte particulier et suivant des contraintes communes, alors qu'on avait tendance à considérer chaque traduction comme unique et indépendante.

12. LA « QUALITÉ » ET L'« ÉVALUATION »

La « qualité » est une préoccupation majeure aussi bien chez les traducteurs de l'écrit que chez les interprètes de conférence. Elle a été présente tout au long de l'histoire à travers le débat sur la lettre et l'esprit, la forme et le sens, etc. Mais aujourd'hui, elle se confond avec la problématique de « l'évaluation » dont les critères varient en fonction des théories et des approches traductologiques.

Sommairement, il est possible de distinguer deux grandes approches :

1) L'approche sourcière de la qualité : elle part du principe qu'une traduction réussie est une traduction qui rend compte du texte source dans toutes ses dimensions, à la fois linguistiques et culturelles. Elle est fondée sur le critère de fidélité à l'auteur et de respect du texte. Dans sa version extrême, cette approche fait de la littéralité une condition indispensable à la qualité : plus la traduction est proche de l'original, mieux elle est perçue ; plus elle est transparente, plus elle est appréciée ; plus le traducteur est invisible, mieux il est jugé.

2) L'approche cibliste de la qualité : elle part du principe qu'une bonne traduction est une traduction acceptable par le public cible. Au XVII^e siècle, les partisans des « belles infidèles » sont allés jusqu'au bout de cette logique, en estimant que la meilleure traduction est celle qui plaît le plus au public. C'est pourquoi, ils traduisaient librement les œuvres anciennes en espérant séduire leurs contemporains. Dans cette approche, le traducteur devient auteur et le goût des récepteurs, un critère incontournable.

Le XX^e siècle s'est démarqué de ces approches extrêmes de la qualité en adoptant des critères à la fois plus souples et plus rigoureux. Même si l'on retrouve chez les théoriciens contemporains des « ciblistes » et des « sourciers », les avis sont plus nuancés et les critères d'appréciation moins subjectifs.

Ainsi, Nida (1964) a recours à la notion d'équivalence dynamique pour juger la qualité d'une traduction. Pour lui, une bonne traduction est une traduction qui produit le

même effet que le texte original. Il propose trois critères d'évaluation : d'abord, l'efficacité générale du processus de communication ; ensuite, la compréhension de l'intention qui sous-tend le message ; enfin, la production d'une réponse analogue chez les deux publics (source et cible).

Malgré leur intérêt pour l'analyse des traductions, ces critères se révèlent vagues et imprécis lorsqu'il s'agit de juger effectivement la qualité d'une traduction donnée. Pour y remédier, Nida et Taber (1969) les affinent en proposant un certain nombre de « tests » portant sur la compréhension de la traduction. Mais ces tests ne s'avèrent pas assez rigoureux non plus : ils sont perçus par les traductologues comme « réductionnistes » et trop « behavioristes ».

Plusieurs auteurs tentent de pallier ce manque de rigueur en proposant d'autres critères d'évaluation. Délaissant le public source et cible, ils concentrent leurs efforts sur l'objet de la traduction, c'est-à-dire sur le « texte ».

L'une des premières approches textuelles de la qualité est celle de Katarina Reiss (1971). Celle-ci estime que les choix du traducteur sont déterminés par le type textuel et que ce type est l'un des invariants les plus importants en traduction. En conséquence, elle entreprend une analyse détaillée des types de textes disponibles et des niveaux textuels pertinents pour l'évaluation : sémantique, syntaxique, stylistique, pragmatique.

Quelques années plus tard, sa réflexion évolue vers une approche fonctionnelle de la qualité. Reiss et Vermeer placent le skopos (objectif) au centre des critères d'évaluation des traductions. Pour eux, le plus important c'est la finalité du texte et la manière dont il est adapté pour atteindre son but. Ils distinguent l'adéquation d'une traduction avec son original, de l'équivalence qui désigne chez eux l'identité de fonction communicative entre la source et la cible. Mais comment savoir, dans la pratique, si une traduction donnée est « adéquate » ou « équivalente » ? La question de la qualité reste entière dans la théorie du skopos.

Partant d'un point de vue pragmatique, House (1997) propose un cadre d'évaluation des traductions qui s'appuie sur les particularités

linguistiques et situationnelles du texte source et du texte cible. Ceux-ci sont d'abord comparés du point de vue de leur fonction (visée communicationnelle), puis du point de vue des moyens pragmatiques employés pour atteindre cette fonction, de la part de l'auteur dans le texte source et de la part du traducteur dans la reformulation du texte cible.

Dans la pratique, l'évaluateur de la qualité procède en trois temps : d'abord, il établit à partir d'une analyse détaillée du texte original un profil textuel qui définit précisément la fonction du message. Ensuite, il entreprend le même type d'analyse pour le produit de la traduction, de sorte à dégager un profil du texte cible. Enfin, il compare les deux profils textuels, point par point, et mesure l'écart qui les sépare pour juger la qualité. Cet écart est mesuré sur deux plans principaux : le sens dénoté et le sens connoté. Le relevé des erreurs sur ces deux plans sert de base à un jugement plus global concernant la qualité de la traduction.

Durieux (1988) fait une distinction nette entre la qualité attendue dans la traduction « générale » et celle que l'on recherche dans la traduction « technique ». Pour elle, il y a une différence de nature et de méthode, qui implique des critères d'évaluation distincts dans chaque cas.

Reste le problème de la culture. Dans cette perspective, House (1996) définit deux grands types de traductions : la traduction « manifeste » et la traduction « secrète ». La première concerne les textes fortement dépendants de la culture source (ex. textes littéraires, poétiques), tandis que la seconde concerne les textes sans ancrage culturel marqué (ex. textes scientifiques, techniques). Dans les deux cas, House propose de juger la qualité des « filtres culturels » mis en place par le traducteur, c'est-à-dire les modalités d'atténuation ou d'adaptation des références culturelles dans la traduction.

Mais certains chercheurs (Schäffner 1998), qui s'inspirent des sciences cognitives, veulent aller plus loin en explorant la manière dont le traducteur réfléchit pour accomplir de telles opérations. Ils ne veulent plus juger seulement le produit textuel mais aussi le producteur de la traduction, à travers le processus mental qu'il déploie. Ainsi, l'on s'oriente vers un jugement

plus global de la qualité qui intègre l'homme (le traducteur) et l'œuvre (la traduction) ou encore le traducteur dans sa traduction. Mais ce type d'approche de la qualité peine encore à imposer ses critères d'évaluation tant au

niveau de l'enseignement que de la pratique professionnelle. Gile (2005 : 213) offre un bon exemple de cette orientation : son « diagnostic » des erreurs et des maladrotes le conduit à une « évaluation globale » des traducteurs.

13. FAITES LE POINT

Les questions et les problématiques traitées par les traductologues ont été, pendant longtemps, confondues avec celles posées par les linguistes. Le débat sur le « sens » illustre parfaitement cette influence, même si certains traductologues (Seleskovitch et Lederer) ont souvent affirmé leur refus de la linguistique ; ils n'en faisaient pas moins œuvre de linguistes en définissant, à leur manière, le sens en traduction. Les autres théoriciens ne s'en cachaient pas, comme l'indiquent certains titres d'ouvrages (cf. Catford).

C'est avec le concept d'équivalence que la traductologie commence à se distinguer véritablement de la linguistique. Malgré le flou qui entoure ce concept et les controverses auxquels il a donné lieu, il n'en a pas moins contribué à l'émergence d'une réflexion traductologique autonome, centrée sur des questions et des préoccupations propres.

Parmi les problématiques centrales des débuts, on trouve les « procédés » et les « unités » de traduction. Le débat fut lancé par Vinay

et Darbelnet (1958) avant que d'autres traductologues n'élargissent la question en traitant, au cas par cas, des différents « modes » de la traduction (l'adaptation, l'explicitation, la compensation, etc.). Certains découvrent au passage des « universaux de traduction » et des « corpus parallèles » et « comparables », mais restent toutefois attachés à des problématiques surannées comme la fidélité et la liberté.

Ayant épuisé les questions relatives au *produit* de la traduction, les traductologues s'intéressent enfin aux problématiques touchant au *processus*. Le traducteur se retrouve projeté au cœur des débats : on interroge ses *choix* et ses *décisions*, les *normes* qui encadrent son travail et les *stratégies* qu'il adopte pour négocier avec ces normes. On se focalise sur la *qualité* et on définit des critères d'évaluation au niveau textuel et même au niveau cognitif. Le traducteur est sommé de répondre aux questions. La réflexion traductologique veut désormais « coller » à la pratique. C'est une orientation prometteuse, étant donné la complexité et la diversité des situations professionnelles.